



## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

**Présents :** Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jacques LEBRUN, Marie Madeleine PARENTEAU, Marie GAUTREAU, Laïd AOUDJ, Nathalie TURCAS, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, David LAGLEYZE, Claire GAUDRON, Robert MARION, Monique CHANET, Véronique PICHÉREAU, Emmanuel NOZAY, Cédric TECHER, Sébastien PERROTIN

**Excusés :** Frédéric LEBRUN (Pouvoir à Emmanuel NOZAY) – Céline FOURREAU (Pouvoir à Delphine RIPOCHE)

**Secrétaire de séance :** Véronique PICHÉREAU

**Date de La Convocation :** 28/02/17

**Diffusion :** Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

### ORDRE DU JOUR

**Construction des vestiaires : choix des entreprises de démolition et désamiantage**  
**Création d’un poste d’adjoint administratif à temps non complet**  
**Convention de mise à disposition des services de l’Etat en ADS**  
**Contrat assurance Dommage Ouvrage pour les vestiaires et la grange**  
**Clos de La Roulière : Cahier de prescriptions, Garantie d’emprunt et Défisicalisation**  
**Groupement d’achats SIEML**  
**Préparation du budget primitif 2017**  
**Questions diverses**

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<p><b>Approbation du Compte rendu précédent</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>ORDRE DU JOUR</u></b></p> <p><b><u>1°) Construction des vestiaires : choix des entreprises de démolition et désamiantage (LA) :</u></b></p> <p>A la suite de l’ouverture des plis par la CAO (commission d’appel d’offres) de la CCALS pour la démolition et le désamiantage des vestiaires, 2 entreprises ont été retenues pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lot 1 (désamiantage) : 19 437.25 € HT soit 23 324.70 € TTC</li><li>- Lot 2(démolitions) : 7 340 € HT soit 8 808 e TTC</li></ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour valider ces offres et accepter l’acte d’engagement à intervenir.</i></p> <p><b><u>2°) Création d’un poste d’adjoint administratif à temps non complet (RB) :</u></b></p> <p>Lors de la réunion du conseil municipal du 06 février, le Conseil Municipal a validé l’augmentation de la durée hebdomadaire de Sandra CHESNIER, actuellement recrutée en qualité d’adjoint technique à temps non complet, mais qui maintenant a pour mission la gestion de l’agence postale et quelques heures de secrétariat ainsi que des remplacements au restaurant scolaire</p> <p>Au vu de son emploi réel et de sa fiche de poste, il est plus logique que son emploi soit requalifié en adjoint administratif à temps non complet au lieu d’adjoint tehcnique pour une durée hebdomadaire de 16.99 h, soit 780 heures annuelles.</p>	<p>Le compte rendu précédent est approuvé à l’unanimité</p> <p>Les offres pour la démolition et le désamiantage des vestiaires sont acceptées à l’unanimité conformément au détail ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lot 1 : Désamiantage – Entreprise KDS pour un montant de 19 437.25 € HT soit 23 324.70 € TTC</li><li>- Lot 2 : Démolition – EBM pour un montant de 7 340 € HT soit 8 808 € TTC</li></ul> <p>Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, la transformation du poste d’adjoint technique de Sandra Chesnier en poste d’administratif à temps non complet.</p> <p>De ce fait, un poste d’adjoint administratif à temps non complet est créé</p>

*Le Conseil Municipal doit approuver par délibération la création de ce poste d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.*

**3°) Convention de mise à disposition des services de l'Etat en ADS (DR) :**

Depuis le 1er juillet 2015, les communes de moins de 10 000 habitants qui le souhaitent bénéficient d'une année supplémentaire de mise à disposition gratuite des services de l'Etat.

Par mail du 12 janvier dernier, la Direction départementale des Territoires propose à celles-ci de renouveler la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol jusqu'au 31 décembre 2017 pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol

*Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'avenant à la convention, mandater et autoriser le maire à signer celle-ci*

**4°) Contrat assurance Dommage Ouvrage pour les vestiaires et la grange (LA) :**

Dans le cadre de la construction des vestiaires et de la réhabilitation de la grange, il est nécessaire de contracter une assurance dommage ouvrage.

La compagnie d'assurance MMA a fait la proposition ci-dessous :

- Construction des vestiaires : 5 973 € TTC
- Réhabilitation de la grange : 5 774 € TTC

*Le Conseil Municipal doit approuver ces propositions et autoriser le maire à signer les contrats à intervenir à cet effet.*

**5°) Clos de La Roulière : Cahier de prescriptions, Garantie d'emprunt et Défisicalisation (DR) :**

- Afin de répondre aux interrogations des futurs constructeurs et à la suite d'une rencontre avec ALTER, il a été convenu de revoir certains points du cahier de prescriptions en vue de l'alléger et le rendre plus attractif.

- Alter ayant contracté un emprunt à court terme, une demande de garantie d'emprunt est faite auprès de la commune, c'est-à-dire garantir non pas l'emprunt lui-même mais l'annuité soit une somme d'environ 12 000 €, mais sans inscription budgétaire réelle à prévoir.

- Comme la commune de Tiercé, nous souhaitons faire une demande de dérogation près de la préfecture pour donner aux investisseurs potentiels la possibilité de défiscaliser.

*Le Conseil Municipal doit délibérer sur ces 3 points relatifs au Clos de la Roulière*

**6°) Groupement d'achats SIEML (JL) :**

Le SIEML va lancer le 31 mars prochain un groupement d'achat d'électricité pour les tarifs bleus. La commune est concernée par le tarif bleu mais également par l'éclairage public et, de ce fait, peut adhérer au groupement d'achat.

*Le Conseil Municipal doit délibérer pour donner son accord pour adhérer à ce groupement d'achat.*

Le renouvellement de la convention ADS (Autorisation des Droits du Sol) avec les services de la DDT (Direction Départementale du Territoire) est accepté jusqu'au 31 décembre 2017

Les devis établis par la Société MMA pour les assurances dommage ouvrage pour les chantiers suivants sont acceptés à l'unanimité conformément aux montants suivants :

- Construction des vestiaires : 5 973 € TTC
- Réhabilitation de la grange : 5 774 € TTC

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la simplification du cahier de prescriptions établi pour la vente des terrains du Clos de la Roulière

Les garanties d'emprunt contracté par ALTER pour le Clos de la Roulière sont acceptées à l'unanimité. Celles-ci n'ayant pas d'incidence sur le budget communal seule une information doit être annexée au budget

Une demande de dérogation pour être intégré dans une zone de défiscalisation sera transmise au Préfet en argumentant sur le dynamisme de la commune, les atouts de la halte ferroviaire et des transports en commun vers les collèges et lycées, la proximité des commerces et services en supplément de ceux présents sur la commune

Le rattachement au groupement de commandes du SIEML pour l'achat de l'électricité pour les tarifs jaunes (éclairage public) et bleus (restaurant scolaire) est accepté à l'unanimité

**7°) Préparation du budget primitif 2017 (JL) :**

Le projet de budget 2017 a été préparé en commission finances et sera affiné en séance – Les éléments fiscaux 2017 n'étant connus que mi-mars, seule une préparation du budget peut être faite à ce jour

Le compte de Gestion non reçu à ce jour, sera approuvé ainsi que le compte administratif lors de la prochaine séance

**8°) Questions diverses :**

Grange

**9°) Infos diverses :**

Tempête du 06 mars

Journée citoyenne du 1<sup>er</sup> avril

Sécurité citoyenne – Voisins vigilants

Divers

**Demande d'Ajout d'un point à l'ordre du jour**

**10°) Convention de Transfert de voirie et Réseaux de la ZA du Perray**

Le projet de budget primitif est accepté et sera validé lors de la séance du 27 mars – Le renouvellement du matériel technique va se poser lors des prochains budgets au vu du coût d'entretien

Afin de ne pas trop augmenter la fiscalité des ménages et malgré tout, garantir le maintien des ressources de la commune, une légère augmentation des impôts de 1 % est proposée pour le budget 2017

Malgré une situation financière stable, seuls les investissements déjà prévus seront mis en œuvre sans avoir recours à un emprunt supplémentaire

Le projet 3 établi par l'architecte LOOM pour la restructuration de la grange est accepté à l'unanimité

Lors de la tempête, la toiture de l'église a subi quelques dégâts et une déclaration à l'assurance sera faite dès le 07 mars

25 chantiers sont prévus – la prochaine réunion d'organisation est prévue le 25 mars – Restoria, fournisseur des repas au restaurant scolaire, offre le plat chaud du midi (valeur environ de 250 €) et Terrena offre des graines

Une réunion est prévue le 24 mars à 10 h en mairie avec les référents – une autre rencontre est organisée le 27 mars à 11 h avec la Commandante de Gendarmerie de Segré et le Sous-Préfet pour la signature officielle

Un merci est donné au correspondant de la commune pour les articles qui paraissent régulièrement dans la presse

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le transfert de la gestion des réseaux de la zone artisanale à la CCALS (Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe) et une convention sur 20 ans renouvelable sera signée